



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

☞ du lundi 7 novembre 2016, à 19h30 à l'Hôtel de Ville ☞

51^{ème} SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

16-311

Motion du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la Ville (Déposée le 28 octobre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 7 novembre 2016) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens en vue d'agrandir la zone piétonne actuelle et de créer des zones piétonnes dans des quartiers périphériques, comme La Coudre, Serrières, la Rosière, Pierre-à-Bot-Acacias, etc».

Développement

Zone piétonne du centre-ville

Il y a 40 ans, nous avons créé à Neuchâtel une des premières zones piétonnes de Suisse Romande. Actuellement, force est de constater que celle-ci est devenue trop petite. On s'en rend compte lorsque des visiteurs souhaitent visiter la Ville et sa zone piétonne et à leurs réactions, à la fois gentilles et moqueuses. Il suffit de voir la dimension qu'a pris actuellement la fête des Vendanges.

Le départ du grand magasin Globus a été une perte indéniable concernant l'attractivité commerciale de la zone piétonne. Bien que certains d'entre nous ne soient pas convaincus que ce soit là le principal élément à valoriser, la recherche d'un nouvel «attracteur commercial» doit au moins se trouver dans la zone piétonne et pas en dehors. Lors de cette législature, rappelons que les premières idées proposaient un nouveau grand magasin dans le bâtiment de la Poste ou l'occupation de la place A.-M. Piaget, soit en dehors de la zone piétonne.

Dans le projet de zone piétonne, il y a plus de 40 ans, une variante proposait qu'elle s'étende jusqu'à l'Hôtel DuPeyrou, englobant la rue de l'Orangerie.

D'imaginer une surface plus grande qu'aujourd'hui n'est donc pas une nouveauté.

Un espace plus grand permettrait d'améliorer l'offre commerciale, mais aussi et surtout cela renforcerait l'attrait et la fluidité du centre-ville comme lieu de rencontre, et le plaisir de nos concitoyens et visiteurs de s'y retrouver.

L'artère qu'est la rue du Seyon ne donne plus satisfaction. S'il est nécessaire de garder un bon accès pour les transports publics, beaucoup de piétons se plaignent de l'attitude de certains chauffeurs de trolleybus, eux-mêmes stressés par le rythme et les horaires qu'ils doivent respecter. Un véhicule de 2,40 m de large passant régulièrement dans une rue qui se dit piétonne n'est pas adéquat, surtout en période d'affluence.

L'accès toujours ouvert de la rue du Seyon pose un autre problème, celui des véhicules privés et de livraisons qui passent par là et dont beaucoup ont le droit de stationner toute la journée.

On en arrive à autoriser des voitures en pleine zone piétonne et à interdire le passage des cyclistes, ce qui est un comble !

L'agrandissement de la zone piétonne doit s'accompagner d'une politique de mobilité douce volontariste. Le prix des transports publics doit être suffisamment bas pour concurrencer les coûts de l'utilisation de véhicules privés et leurs accès au parcage. Il serait d'ailleurs judicieux d'imaginer que le premier cercle géographique, entourant la zone piétonne, devienne gratuit pour les utilisateurs.

Zone piétonne dans les quartiers périphériques

Dans certains quartiers périphériques, il se trouve déjà des places qui devraient être valorisées par des petits commerces, emplacements de jeux, cafés-restaurants, arrêts de TP.

C'est le cas de Serrières et la Coudre, avec chacun encore un vrai bureau de poste !

Pour la Rosière, la rue des Parcs est une vraie « autoroute urbaine », mais il y a aussi des bistrots, des petits magasins, une pharmacie, des commerçants et artisans, une place de jeux.

Une zone à valoriser comme piétonnière peut aussi être traversée par une zone de rencontre. L'un n'empêche d'ailleurs pas l'autre.

Définir plusieurs poly-centres – en plus du seul centre-ville – nécessite également une politique volontariste. S'engager à terme à maîtriser une partie du foncier par exemple, dans le but d'aider à se maintenir des petits commerces, comme une épicerie, une boulangerie. Créer, inciter, valoriser l'existence de quelques commerces favorisent cette « biodiversité » de qualité de vie que nous revendiquons.

Cette politique est également nécessaire dans le but d'éviter que se créent des « quartiers dortoirs » avec une vie sociale appauvrie.

Discussion

Neuchâtel, le 31 octobre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol